

- UA : Zone urbaine mixte, correspondant au centre village de la commune
UAj : Zone UA, à conserver en jardin d'agrément pour préserver la zone agricole et les habitations
UB : Zone urbaine mixte, correspondant aux étirements du centre bourg
UBb : Zone UB, concernée par les aléas faibles de surpression du site SEVESO
UBe : Zone urbaine mixte, correspondant aux équipements sportifs
UBj : Zone UB, à conserver en jardin d'agrément pour préserver la zone tampon entre les équipements sportifs et les habitations
UBh : Zone urbaine mixte, correspondant au hameau du Petit Anhiers
UL : Zone urbaine mixte, correspondant au site du chevalement
ULm : Zone UL, concernée par le risque minier
1AU : Zone à destination de l'urbanisation future, à court terme et à vocation mixte
A : Zone agricole, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
Ab : Zone agricole, concernée par les aléas faibles de surpression du site seveso, où les constructions sont autorisées sous conditions
Ar : Zone agricole, concernée par les aléas faibles de surpression du site seveso, où les constructions sont interdites
Ap : Zone agricole, à protéger en raison de la qualité de ses paysages
N : Zone naturelle reprenant le boisement autour du chevalement
Nr : Zone N, concernée par les aléas faibles de surpression du site SEVESO
Nzh : Zone naturelle reprenant les zones à dominante humide du S.D.A.G.E. et du S.A.G.E
Nzhr : Zone Nzhr, concernée par les aléas faibles de surpression du site SEVESO

PRISE EN COMPTE DU RISQUE MINIER

LEGENDE :

- EMISSION DE GAZ DE MINE MOYEN (PUITS, GALERIES DE SERVICE) : ALEA MOYEN
- EFFONDREMENT LOCALISE FORT (TRAVAUX SOUTERRAINS PROCHES DE LA SURFACE, GALERIES DE SERVICES, AQUEDUC, TUNNEL, DYNAMITIERS, MINES-IMAGES) : ALEA FORT
- TASSEMENT FAIBLE (OUVRAGES DE DEPOTS, BASSIN A SCHLAMMS) : ALEA FAIBLE (TRAVAUX AVERES)

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE RAPPROCHÉE AU M2
1	Création d'une liaison douce entre la rue du Marais et la rue des Champs, pour relier les équipements publics centraux, la cité "Solaire" et le chevalement	Commune	1 294 m²
2	Création d'un accès mixte, véhicules et piétons pour desservir la zone 1AU Sud, par le Sud, depuis la rue des Champs	Commune	384 m²

Vu pour être annexé à la délibération du 9/11/2024
Le Maire,
Nadine MORTELETTE

- Limites de zonage
Limites de secteur
Emplacement réservé
Espace boisé classé
★ Eléments du patrimoine à protéger au titre du L.151-19
Zone d'alerte liée aux exploitations agricoles
Cette information est donnée à titre indicatif
Périmètre du site SEVESO

La commune est concernée par un risque industriel lié à la présence de EPC France (Nitrobickford) à Flines-lez-Raches. La commune est concernée par les risques de découverte d'engins de guerre, de mouvement de terrain, d'inondation, de mouvements de terrains miniers (d'effondrements généralisés), d'émissions de gaz de mine, de sismicité d'aléa modéré et de transport de marchandises dangereuses. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.



MAIRIE DE ANHIERS
665 rue Gabriel Péri - 59194 ANHIERS
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
PIECE GRAPHIQUE DU REGLEMENT

Ech : 1/5000°

Procédure de modification simplifiée, approuvée le 05 juillet 2024

Vu pour être annexé à la délibération du 05 juillet 2024,
Nadine MORTELETTE,
Maire de la commune d'Anhiers

